



Logé sur place a l année, peut on nous obligé d etre d atreintes?

Par **speedoue**, le **07/03/2010** à **14:52**

Bonjour, rnje travail dans un hotel restaurant dit de luxe, ou ; il n y a pas de veilleur de nuit; je loge sur place avec un collègue et une apprenties, nous sommes tous les trois serveurs, et logeons sur place a l année.la commission de sécurité est passée la semaine derniere, suite a son passage, le nouveau directeur adjoint a décidé de nous faire passer une formation de secouriste, et de nous changer de logement afin d etre plus proche du batiment principale, afin que nous intervenion en cas d incendie; je suis la plus "gradée", niveau 3, coefficient 2.rna t il le droit de nous imposer cette formation?ne dois t on pas avoir un certain niveau, statut pour prendre ce genre de responsabilitée comme une astreinte ?rnmerci pour votre aide

Par **babia**, le **08/03/2010** à **17:59**

regarde ci qui est prévu dans ton contrat de travail.rnrnDe toute facon une astreinte ca se rémunère